

**Comité syndical de l'EPAGE
Sequana du mercredi 11 mars 2026
CHATILLON-SUR-SEINE**

- **Présents pour la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais :**
- **Présents pour la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne :**
- **Présents pour la Communauté de Communes du Montbardois :** Francis LABREUCHE.
- **Présents pour la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon :**
- **Présents pour la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine :**
- **Présents pour la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais :** Jean-Marc PERTUISOT, Marjorie DUCLOZ, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Christian DRUETTE, Georges MORIN, Christian BORNOT, Daniel SIREDEY, Fernando GONZALEZ, Christian DEMOINGEOT, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Michel PITOIS, Eric TILQUIN, Hélène ONGARO, Roger PETITJEAN, Alexandre SOMMET, Philippe LEFEBVRE, Sébastien PETITJEAN, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Robert ADAM, Florence BOUCHARD, Philippe VINCENT, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Nicolas SCHMIT, Bénigne SCORDEL.
- **Présents pour les 96 communes ayant transféré la compétence « animation et concertation » :** Jean-Marc PERTUISOT, Marjorie DUCLOZ, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Georges MORIN, Christian BORNOT, Daniel SIREDEY, Christian DEMOINGEOT, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Michel PITOIS, Eric TILQUIN, Hélène ONGARO, Hervé MARECHAL, Alexandre SOMMET, Sébastien PETITJEAN, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Robert ADAM, Florence BOUCHARD, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Gilles PETIT.

Soit 55 membres présents.

Excusés : Eric TRIBOULET, François FLEURY, Jean-Pierre CLERC, Christophe FOUILLAND.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et leur propose de valider le compte-rendu du précédent comité syndical. Celui-ci est approuvé sans objection.

Il leur présente ensuite l'ordre du jour :

Délibérations :

- Approbation du compte de gestion 2025,
- Vote du compte administratif 2025,
- Vote du budget primitif 2026,
- Choix des entreprises concernant les travaux d'aménagements du site Lemoine,
- Choix de l'entreprise concernant les travaux forestiers et plantations sur les berges du périmètre de l'EPAGE Sequana,
- Choix de l'entreprise concernant les travaux de génie écologique sur le périmètre de l'EPAGE Sequana

Questions diverses.

❖ Approbation du compte de gestion 2025

Le comptable public du Service de Gestion Comptable de Châtillon-sur-Seine dont dépend l'EPAGE Sequana a dressé le compte de gestion pour l'année 2025.

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2025.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend les résultats des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	691 298,93 €	691 298,93 €
Réalisé	223 104,67 €	375 406,19 €
Restes à réaliser	463 548,94 €	327 527,00 €

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	1 335 784,00 €	1 335 784,00 €
Réalisé	1 007 494,78 €	1 037 888,15 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : 152 301,52 €
- Fonctionnement : 30 393,37 €
- Résultat global : 182 694,89 €

Le Président précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2025 et considérant que ce compte paraît régulier, le comité syndical, invité à se prononcer, après en avoir débattu :

- Approuve le compte de gestion 2025 dressé par le Service de Gestion Comptable de Châtillon-sur-Seine,
- Autorise le Président à signer le compte de gestion 2025.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Vote du compte administratif 2025

Le comité syndical vote le compte administratif 2025 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	691 298,93 €	691 298,93 €
Réalisé	223 104,67 €	375 406,19 €
Restes à réaliser	463 548,94 €	327 527,00 €

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Prévu	1 335 784,00 €	1 335 784,00 €
Réalisé	1 007 494,78 €	1 037 888,15 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : 152 301,52 €
- Fonctionnement : 30 393,37 €
- Résultat global : 182 694,89 €

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Vote du budget primitif 2026

Le comité syndical vote les propositions nouvelles du budget primitif 2026 :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2026
011	Charges à caractère général <i>(charges de fonctionnement de la structure + travaux et études)</i>	1 483 808,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés <i>(salaires et charges du personnel)</i>	400 960,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>(amortissements)</i>	11 922,37 €
65	Autres charges de gestion courante <i>(indemnités des élus)</i>	24 005,00 €
66	Charges financières <i>(trop versé subventions)</i>	3 936,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 924 631,37 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté (recettes supérieures aux dépenses en 2025)	30 393,37 €
74	Dotations et participations (subventions + cotisations annuelles des adhérents)	1 894 208,00 €
75	Autres produits de gestion courante (location terrain Aisey-sur-Seine)	30,00 €
Total des recettes de fonctionnement		1 924 631,37 €

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2025	Propositions nouvelles	Budget 2026
21	Immobilisations corporelles	463 548,94 €	627 635,06 €	1 091 184,00 €
Total des dépenses d'investissement		463 548,94 €	627 635,06 €	1 091 184,00 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2025	Propositions nouvelles	Budget 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	152 301,52 €	152 301,52 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	11 922,37 €	11 922,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	231,00 €	231,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	327 527,00 €	687 544,00 €	1 015 071,00 €
Total des recettes d'investissement		327 527,00 €	851 998,89 €	1 179 525,89 €

Mme Marjorie DUCLOZ demande combien de recrutements sont prévus en 2026.

Réponse : un seul recrutement est prévu, celui d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e) au projet Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais.

Mr Thierry NAUDINOT souhaite avoir des précisions sur le montant de 100 000 € inscrit à l'article 615221 pour l'entretien des bâtiments.

Réponse : l'EPAGE doit assurer l'entretien des locaux qu'il loue, mais ce montant sert principalement à équilibrer le budget en raison d'un montant de recettes élevé.

Mr Hervé MARECHAL demande en quoi consiste les travaux d'urgence prévus parmi les actions 2026.

Réponse : il s'agit principalement des opérations d'enlèvement d'embâcles sur des zones à risque et nécessitant de faire appel à une entreprise extérieure.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Choix des entreprises concernant les travaux d'aménagement du site Lemoine

Le projet prévu au niveau du site du moulin Lemoine, à Châtillon-sur-Seine, vise à concilier restauration écologique, gestion du risque inondation et valorisation paysagère et pédagogique. Il prévoit la restauration de la Seine et de la Douix, la remise en fonction d'un champ d'expansion des crues, ainsi que la renaturation et la requalification d'espaces publics.

L'ambition générale de ce projet est ainsi de concilier enjeux environnementaux, gestion des risques (inondation et étiage), mise en valeur du patrimoine et qualité d'usage. Le projet adopte une approche sensible, évolutive et respectueuse du vivant, transformant le site du moulin Lemoine en un lieu de transition entre le centre-ville et les milieux naturels, où se conjuguent gestion écologique, mémoire du paysage, sensibilisation et nouveaux usages collectifs.

Depuis l'acquisition du moulin en 2022, l'EPAGE Sequana a conduit de nombreuses études et diagnostics, ayant abouti à la démolition des bâtiments en 2024-2025 puis à la définition du projet d'aménagement. Il est désormais proposé de retenir les deux entreprises suivantes pour assurer les travaux d'aménagements, le marché ayant été construit sous la forme de 2 lots :

- TERELIAN pour le lot 1 : Travaux hydrauliques et hydromorphologiques
- DUC & PRENEUF pour le lot 2 : Aménagements paysagers et pédagogiques

Les maîtres d'œuvre, Artelia et Mayot & Toussaint, assureront respectivement le suivi de chantier de ces 2 lots. Le coordonnateur SPS PROSECO a également été mandaté pour assurer la sécurité de l'ensemble du chantier.

Les démarches administratives, techniques et financières qui s'y rattachent sont portées quant à elles par l'EPAGE Sequana.

Ce projet d'aménagement est inscrit au Contrat Territorial (2026-2030) de l'EPAGE Sequana (action 1.10). Il fait l'objet de participations financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne Franche Comté (Territoires en Actions), du Conseil Départemental de Côte d'Or, de l'Etat (Fonds Verts), de la Métropole du Grand Paris, de l'EPTB Seine Grands Lacs et de la commune de Châtillon-sur-Seine.

À la suite de la consultation, 8 candidatures ont été reçues dont 6 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2. Ces offres ont été analysées selon des critères techniques (60 points sur 100) et financiers (40 points sur 100), puis notées sur 100.

Après analyse des offres, la commission marchés publics du 24 février 2026 propose de retenir :

- Pour le lot 1, l'entreprise TERELIAN qui a présenté la meilleure offre : 92 points sur 100 dont 52 points sur 60 pour la valeur technique et 40 points sur 40 pour le prix ;
- Pour le lot 2, l'entreprise DUC & PRENEUF qui a présenté la meilleure offre : 90 points sur 100 dont 50 points sur 60 sur la valeur technique et 40 points sur 40 pour le prix.

Après discussion, il est proposé au comité syndical :

- D'approuver le choix de l'entreprise TERELIAN pour la réalisation des travaux hydrauliques et hydromorphologiques (lot 1) et de l'entreprise DUC&PRENEUF pour la réalisation des aménagements paysagers et pédagogiques (lot 2).
- D'autoriser le Président à demander les financements nécessaires auprès des financeurs précités

- ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel,
- D'autoriser le Président à exécuter le marché public de travaux de ces 2 lots,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Mr Daniel SIREDEY souhaite que les montants des lots 1 et 2 soient rappelés aux membres du comité.

Réponse : le montant du lot 1 s'élève à 908 334 € TTC, et celui du lot 2 à 701 160 € TTC.

Mr Georges MORIN demande ce qui explique la différence entre les notes techniques des 2 entreprises les mieux notées.

Réponse : la seconde entreprise a manqué de précisions sur plusieurs éléments attendus dans l'offre, notamment sur la partie concernant le belvédère.

Mr Daniel SIREDEY fait remarquer qu'il en va de la crédibilité de l'EPAGE de ne pas systématiquement retenir les entreprises locales au détriment de la qualité des offres. Il souhaite également connaître le montant de la participation de la ville de Châtillon-sur-Seine dans ce projet.

Réponse : la commune de Châtillon-sur-Seine participe à hauteur de 200 000 € sur l'ensemble du projet.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Choix de l'entreprise concernant les travaux forestiers et plantations sur les berges du périmètre de l'EPAGE Sequana**

Le marché de travaux forestiers et plantations en berges du périmètre de l'EPAGE Sequana comprend les travaux suivants :

- Plantations en bordure de cours d'eau ;
- Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs à bétail ;
- Débroussaillage ;
- Abattage forestiers (débardage mécanique) ;
- Retrait et fixation d'embâcles.

Ces interventions seront effectuées sous réserve d'une Déclaration d'Intérêt Général et de l'accord du(des) propriétaire(s) de la(des) parcelle(s) concernée(s).

Ce marché de travaux est un accord cadre à bons de commande d'une durée de deux ans, renouvelable une fois pour une durée maximale de quatre ans.

Suite à la mise en concurrence du marché de travaux, trois entreprises ont remis une offre dans les délais impartis : DUC & PRENEUF, ARBEO et ROSSI ESPACE VERT.

Les offres ont été jugées d'après l'analyse de leur valeur technique sur 60 points et de leur prix sur 40 points. Les notes de ces deux critères ont ensuite été additionnées pour obtenir une note globale sur 100 points.

Après analyse des offres, la commission des marchés publics du 24 février 2026 propose de retenir l'entreprise DUC & PRENEUF, qui a présenté la meilleure offre tant sur la valeur technique (56,0/60) que sur le prix (40/40) et a ainsi obtenu la note globale de 96/100.

Après discussion, le comité syndicat décide :

- D'approuver le choix de l'entreprise DUC & PRENEUF pour la réalisation des travaux d'entretien de la végétation rivulaire,
- D'autoriser le Président à demander les financements nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout autre financeur potentiel,
- D'autoriser le Président à exécuter ce marché public,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Choix de l'entreprise concernant les travaux de génie écologique sur le périmètre de l'EPAGE Sequana**

Le marché de travaux de génie écologique sur le périmètre de l'EPAGE Sequana comprend les travaux suivants :

- Création de risbermes ;
- Retalutage de berges ;
- Création d'épis déflecteurs ;
- Recharge sédimentaire ;
- Terrassement de merlons de curage ;
- Reméandrage ;
- Remise au point bas de cours d'eau ;
- Remplacement de buses par des délots ou des ponts de franchissement ;
- Aménagement de diversification des écoulements ;
- Bouturage et plantation d'hélophytes.

Ces interventions seront effectuées sous réserve d'une Déclaration d'Intérêt Général et de l'accord du(des) propriétaire(s) de la(des) parcelle(s) concernée(s).

Ce marché de travaux est un accord cadre à bons de commande d'une durée de deux ans, renouvelable une fois pour une durée maximale de quatre ans.

Suite à la mise en concurrence du marché de travaux, trois entreprises ont remis une offre dans les délais impartis : BONGARD BAZOT ET FILS, DUC & PRENEUF et ENTREPRISE ANDRE BOUREAU.

Les offres ont été jugées d'après l'analyse de leur valeur technique sur 60 points et de leur prix sur 40 points. Les notes de ces deux critères ont ensuite été additionnées pour obtenir une note globale sur 100 points.

Après analyse des offres, la commission des marchés publics du 24 février 2026 propose de retenir l'ENTREPRISE ANDRE BOUREAU, qui a présenté la meilleure offre aussi bien sur la valeur technique (56,0/60) que sur le prix (40/40) et a ainsi obtenu la note globale de 96/100.

Après discussion, le comité syndicat décide :

- D'approuver le choix de l'ENTREPRISE ANDRE BOUREAU pour la réalisation des travaux d'entretien de la végétation rivulaire,
- D'autoriser le Président à demander les financements nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout autre financeur potentiel,
- D'autoriser le Président à exécuter ce marché public,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Questions diverses**

Aucune question n'étant posée, M. Philippe VINCENT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.